

Cote du document: EB 2017/LOT/G.5  
Date: 3 août 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

**Rapport du président concernant une proposition de modification du don au titre du guichet mondial à la Fédération des agriculteurs d’Afrique de l’Est pour l’accès à plus grande échelle des jeunes ruraux à des services financiers inclusifs en faveur de l’entrepreneuriat et de l’emploi**

**Note pour les représentants au Conseil d’administration**

Responsables:

Questions techniques:

**Jonathan Agwe**  
Spécialiste technique supérieur  
Services financiers ruraux inclusifs  
Division des politiques et du conseil technique  
téléphone: +39 06 5459 2848  
courriel: j.agwe@ifad.org

Transmission des documents:

**William Skinner**  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

## **Recommandation pour approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la modification du bénéficiaire du don qui, comme le précise le paragraphe 7, ne sera plus le Réseau mondial des jeunes pour l'innovation, mais la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est.

## **Proposition de modification du don au titre du guichet mondial à la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est pour l'accès à plus grande échelle des jeunes ruraux à des services financiers inclusifs en faveur de l'entrepreneuriat et de l'emploi**

### **I. Généralités**

1. Les projets du FIDA et les produits du savoir de la Division des politiques et du conseil technique en matière de finance rurale l'ont montré: les jeunes ruraux font face à de multiples difficultés, dont celle de l'accès à des sources de financement inclusif et adapté à leurs besoins. Cela reste le principal obstacle qu'ils doivent surmonter lorsqu'ils décident d'entreprendre des activités économiques rentables en zone rurale. Au niveau mondial en général et en Afrique subsaharienne en particulier, les jeunes ruraux font partie des catégories de la population les plus touchées par l'exclusion financière. Cette situation s'explique par le fait que les services voulus font défaut, ainsi que par le manque d'intérêt et le caractère limité des capacités des institutions financières. Réticentes à prendre des risques, celles-ci ne souhaitent pas traiter avec un groupe perçu comme instable, très risqué et «non bancable» (c'est-à-dire dans l'incapacité d'épargner, présentant un risque de crédit élevé en raison d'une participation à des entreprises non rentables et sans expérience ni garanties «acceptables par les banques»).
2. Au même titre que l'accès à la terre, l'accès aux services financiers (crédit, épargne et prêts) est devenu un élément essentiel pour lancer ou pérenniser une activité agricole. Or, les jeunes ruraux en apparaissent comme systématiquement exclus, situation fâcheuse pour un continent où 70% des habitants ont moins de 30 ans... Avant d'accorder des crédits aux jeunes, bon nombre de prestataires de services financiers exigent des garanties de prêt (titres officiels de propriété foncière, emploi régulier et rémunéré, garants personnels, garanties solidaires) ou des garanties plus informelles (biens meubles tels que motos, mobilier, etc.). En d'autres termes, rien de ce que les jeunes ne possèdent. Ces derniers sont considérés comme une catégorie à risque parce que leurs capacités financières sont limitées, souvent en raison d'un manque d'expérience et de projets bancables. Cependant, la nécessité d'un système financier plus inclusif s'impose peu à peu dans les esprits. Il existe déjà un certain nombre de modèles novateurs permettant de réduire les risques inhérents aux crédits accordés aux jeunes. Malheureusement, malgré leurs bons résultats, ces dispositifs sont méconnus: il est donc difficile de les transposer et de les reproduire à plus grande échelle.
3. En novembre 2016, à l'issue d'une procédure de défaut d'opposition, le Conseil d'administration a approuvé un don d'un montant de 1 million d'USD, en faveur du Réseau mondial des jeunes pour l'innovation (GYIN). L'EAFF est devenue le nouveau bénéficiaire du don, dont le but

global et les objectifs sont rappelés dans la présente proposition. Le but général du don à l'E AFF est d'améliorer le processus actuel de mobilisation de capitaux en faveur des entreprises créées par des jeunes dans des zones rurales pauvres (par exemple pour des start-ups ou pour le développement d'entreprises existantes) en atténuant les risques pour les institutions financières, en multipliant les interactions avec les spécialistes du secteur, en acquérant de nouvelles connaissances et en mettant en commun les expériences fructueuses. Les objectifs sont les suivants: i) renforcer la capacité des organisations de jeunes ruraux pauvres de concevoir et offrir des services de formation à l'entrepreneuriat, de mentorat, d'aide au développement des entreprises et de partenariat pour soutenir les jeunes entrepreneurs des régions rurales de l'Afrique de l'Est; ii) renforcer la capacité des institutions financières locales d'offrir d'autres sources de capitaux de démarrage et de reproduction à plus grande échelle par le biais de l'évaluation et de l'atténuation des risques, et de concevoir et fournir des outils financiers utiles aux pauvres et accessibles aux jeunes au Burundi, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda; iii) rassembler et échanger les enseignements tirés du projet grâce à des produits de savoir pratiques, des communautés de pratique et des événements qui appuieront la création, la transposition et la reproduction à plus grande échelle des expériences réussies favorables aux pauvres menées par des jeunes dans le domaine de l'entreprise en Afrique de l'Est.

4. Le but et les objectifs du don sont conformes au but et aux objectifs énoncés dans la Politique du FIDA en matière de dons (2015)<sup>1</sup>. La proposition de modification du don au titre du guichet mondial en faveur de l'E AFF est conforme aux objectifs généraux du FIDA, à savoir favoriser l'autonomisation des jeunes ruraux et pauvres et promouvoir des approches et technologies éprouvées et/ou novatrices à l'appui du développement agricole et rural. Enfin, le projet est conforme à l'objectif du FIDA d'améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux marchés.
5. Le bénéficiaire du don avait été sélectionné sur la base d'une procédure d'évaluation concurrentielle, à l'issue duquel le GYIN était arrivé en première position et l'E AFF, à la deuxième place. S'agissant des modalités de financement, le ratio de cofinancement du GYIN figurait parmi les points forts de sa proposition, puisqu'il s'établissait à 1:1,8 contre 1:0,2 pour l'E AFF. Cependant, le GYIN a rencontré des problèmes fiduciaires qui ont rendu la mise en œuvre du don impossible. À la suite de la disqualification du GYIN et afin de concrétiser le projet comme prévu, le FIDA propose de le confier à l'E AFF. L'E AFF a accepté l'offre et son ratio de cofinancement est passé à 1:0,4.<sup>2</sup>

## II. Nouveau bénéficiaire envisagé pour le don

6. L'E AFF est une organisation agricole régionale présente dans dix pays: le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et le Soudan du Sud. Regroupant 24 organisations agricoles nationales ayant le statut de coopératives et d'associations de professionnels des produits de base, l'E AFF représente actuellement 20 millions d'agriculteurs dans la région. Elle a établi des relations de travail officielles avec des communautés économiques régionales et des entités régionales privées (le Conseil des

<sup>1</sup> Voir EB 2015/114/R.2/Rev.1.

<sup>2</sup> La ventilation est la suivante: 30% en espèces et 10% supplémentaires en nature. Ces deux contributions représentent, au total, un cofinancement de 40% (chiffre supérieur au seuil minimum de 20% exigé par la Division des politiques et du conseil technique).

affaires d'Afrique de l'Est et le Conseil des céréales de l'Afrique de l'Est). Elle travaille également en étroite collaboration avec l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est et de nombreuses autres ONG. Le plan stratégique de l'EAFF pour la période 2012-2020 promeut l'entrepreneuriat. Son objectif est d'aider les agriculteurs à former des groupements qui pourront participer à des projets agro-industriels rentables. L'EAFF a déployé des efforts considérables pour favoriser la jeunesse et l'égalité des sexes.

### **III. Recommandation**

7. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer les activités du don intitulé «Accès à plus grande échelle des jeunes ruraux à des services financiers inclusifs en faveur de l'entrepreneuriat et de l'emploi», approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2016, approuve la modification du bénéficiaire, qui ne sera plus le Réseau mondial des jeunes pour l'innovation, mais la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est.

Le Président  
Gilbert F. Houngbo